



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Contribution du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience

13 avril 2021

Introduction

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a reçu avec intérêt le projet de Plan National pour la Reprise et la Résilience (plan de relance) et est très heureux d'avoir pu collaborer au groupe de travail sur l'impact social.

La présente note du 13 avril 2021 est la suite d'une note antérieure contenant quelques premiers commentaires provenant du Service de lutte contre la pauvreté. Nous reprenons d'abord le contenu de la première note du 15 mars 2021, avec dans un premier et un deuxième point une présentation du Service, et une brève mise en contexte de l'impact du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité, et des défis. Une troisième section reprend les commentaires initiaux sur le projet de plan de relance.

Dans le point 4, nous donnons notre avis sur les projets retenus dans la version du 2 avril du plan de relance. Ce feedback est élaboré sur la base des différentes fiches qui ont été soumises au Service dans le cadre de l'analyse d'impact social réalisée par les experts désignés (Rudi Van Dam, SPF Sécurité Sociale et Günther Mattheussens, SPP Intégration sociale) en collaboration avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées et le Service de lutte contre la pauvreté. Le feedback a été préparé dans un délai relativement court, sur base d'une multitude de fiches différentes, et à différents stades de travail et de sélection des projets par les cabinets compétents. Cette analyse d'impact n'a donc pas pu être réalisée en profondeur et ne doit pas être considérée comme complète ou exhaustive. Les travaux antérieurs du Service- en particulier [le Rapport bisannuel 2018-2019 'Durabilité et pauvreté'](#)¹ et ses recommandations - ont toutefois constitué une base intéressante pour ce travail d'analyse d'impact. Dans cette note, seuls les projets qui étaient pertinents pour l'analyse d'impact par le Service sont commentés. La numérotation est fidèle à celle de la version du 2 avril 2021 du plan de relance. Dans le point 4 du texte, un certain

¹ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2018-2019](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

nombre de commentaires sont récurrents, car ils concernent différentes fiches de projet à différents niveaux de compétence (État fédéral et entités fédérées).

Nous espérons que le feedback et les recommandations du point 4 pourront soutenir et inspirer les décideurs politiques des différents niveaux de gouvernement dans la concrétisation des projets dans les mois et années à venir, et que ceux-ci pourront ainsi agir selon la devise "ne laisser personne de côté", qui est également au centre du Rapport bisannuel du Service et de ses [différents travaux dans le contexte de la crise COVID-19](#).

Le Service de lutte contre la pauvreté remercie les cabinets concernés pour leur demande de collaboration dans l'analyse d'impact et est bien entendu disponible pour toute consultation et coopération ultérieure.

1. Présentation du Service de lutte contre la pauvreté

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (www.luttepauvrete.be) est une institution interfédérale, publique et indépendante qui a été fondée par un [Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les communautés et les régions, relatif à la continuité de la politique en matière de lutte contre la pauvreté](#) (1999). Il a été créé à la suite du [Rapport Général sur la Pauvreté](#) de 1994, rapport basé sur un processus de dialogue au sein duquel les personnes en situation de pauvreté et leurs associations ont pu – à la demande du gouvernement fédéral – s'exprimer pour la première fois sur la politique en matière de lutte contre la pauvreté. La mission du Service est d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits fondamentaux dans des situations de pauvreté. Il le fait notamment en organisant des processus de concertation – conformément à la méthode de dialogue du Rapport Général sur la Pauvreté – avec des personnes en situation de pauvreté et leurs associations, des organisations et des institutions, des administrations des différents niveaux de compétences, des profils académiques... en vue de la rédaction de ses Rapports bisannuels.

A la fin de l'année 2019, nous avons dû constater que la Belgique était loin d'atteindre l'objectif UE2020 de diminuer de 380.000 le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Au contraire, le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale était même supérieur à celui lors de la fixation de l'objectif. L'enjeu est maintenant d'autant plus grand en raison de l'impact social de la crise COVID. Il sera absolument nécessaire de faire une priorité de la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la politique environnementale et de la relance économique. Il sera important que personne ne soit laissé de côté. Le vœu formulé dans le Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté'² – *to leave no one behind* – par rapport à la politique environnementale, est particulièrement pertinent dans le cadre de la crise COVID-19³ et les mesures sanitaires qui l'accompagnent, et constitue un enjeu important dans le cadre de la politique de relance.

² Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2018-2019](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

³ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020). Communiqué de presse '[To leave no one behind: attention et soutien aux personnes en situation de pauvreté et de précarité dans le cadre des mesures relatives au COVID-19](#)', 24 mars 2020.

2. Constats et enjeux concernant la crise du COVID-19

Nous avons constaté que les différentes inégalités ont été accentuées et davantage révélées par la crise COVID-19, mais aussi par les mesures de protection qui ont été prises. Il s'agit d'inégalités qui ont également été rapportées dans le processus de dialogue autour de la durabilité et de la pauvreté – entre des associations dans lesquelles des personnes en situation de pauvreté se rassemblent et divers autres acteurs – qui a mené au Rapport bisannuel 2018-2019⁴.

- Se loger: vivre – plus que d'habitude – dans un logement de mauvaise qualité, avec beaucoup d'humidité et une mauvaise qualité de l'air intérieur, ou surpeuplé, avec un accès très restreint aux espaces publics et à la nature dans son environnement immédiat.
- S'alimenter: les difficultés accrues de certaines familles pour se nourrir, en raison de l'aide alimentaire qui était moins disponible lors des derniers mois, de la fermeture des écoles et de leurs cantines, de la disparition des repas de bénévoles...
- Accéder aux services d'aide et à la population: de nombreux services ont été fermés – par nécessité – ou se sont mués en services numériques. Or, de nombreuses personnes en situation de pauvreté ont été très isolées, et nous recevons encore des signaux que de nombreuses personnes n'osent toujours pas sortir de chez elles.
- Certaines évolutions qui étaient déjà en cours ont reçu un énorme coup d'accélérateur, comme par exemple le fait de ne plus accepter l'argent en cash, ce qui met en difficulté les personnes qui sont en guidance budgétaire, celles qui n'ont pas de compte en banque ou celles qui sont dans une situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi. Il y a aussi certainement une tendance à la digitalisation de la société. Dans le Rapport bisannuel 2014-2015 sur les services publics⁵, nous avons pointé du doigt les effets possibles de la digitalisation sur l'accès à ces services par les personnes en situation de pauvreté. Il a été demandé explicitement de maintenir les guichets et les contacts personnels dans les services – les gares, les fournisseurs d'énergie et d'eau, les pouvoirs locaux... - et d'utiliser d'autres canaux et moyens de communication qu'électroniques. L'obligation de rester à la maison et dans sa propre bulle, ainsi que la fermeture de différents services et guichets durant la crise COVID-19 a fortement accru l'évolution vers plus de digitalisation. Les informations sur le virus et sur les mesures sanitaires étaient principalement disponibles sous forme digitale. Différents services sont passés vers le tout au digital. Dans l'enseignement également, c'est le numérique qui a prévalu. Conjointement avec Unia, le Service de lutte contre la pauvreté a fait un appel aux recteurs et directeurs d'universités

⁴ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2018-2019](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

⁵ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2015). [Services publics et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2014-2015](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

et de hautes-écoles, ainsi qu'aux réseaux d'enseignement pour le primaire et le secondaire, pour accorder une attention supplémentaire aux élèves et étudiants en situation difficile⁶.

La lutte contre la pauvreté et contre les inégalités sera l'enjeu de la politique de relance et il est absolument nécessaire d'en faire une priorité.

⁶ Unia, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, ["N'oubliez personne": Unia et le Service de lutte contre la pauvreté demandent aux hautes écoles et universités une attention particulière pour les étudiants issus de groupes vulnérables](#), 24 avril 2020.

3. Premières réactions au plan de relance et aux actions actuels

- Le Service de lutte contre la pauvreté demande que dans les politiques aux différents niveaux de compétence, il y ait suffisamment d'attention pour l'évaluation, *ex ante* et *ex post*, avec l'implication des associations dans lesquelles des personnes en pauvreté se rassemblent ainsi que d'autres acteurs. Le Service a une certaine expertise tant en matière d'évaluation *ex ante* (groupe de travail interfédéral) qu'en évaluation *ex post* (processus de dialogue en vue des Rapports bisannuels). Dans le cadre de l'analyse de l'impact social du plan de relance - en collaboration avec le SPF Sécurité Sociale, le SPP Intégration Sociale et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées - il fournit des éléments supplémentaires *ex ante* qui pourront être pris en compte dans la concrétisation et la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de relance (voir point 4 de la présente note). Mais dès le départ, il est important de prévoir une évaluation *ex post* des différentes actions et mesures prévues. Cette évaluation doit également prendre en compte les groupes qui vivent dans des situations précaires mais qui ne sont pas facilement mesurés par les indicateurs disponibles, comme les personnes avec un emploi précaire.

- Nous recommandons donc aussi de prévoir une évaluation *ex-post* des mesures COVID-19, afin qu'un certain nombre de mesures puissent inspirer ou servir de base à des mesures structurelles. Le Service de lutte contre la pauvreté dispose d'un aperçu interfédéral des mesures prises par les différentes autorités lors de la crise du COVID-19⁷.

- Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite également référer vers les différents avis et recommandations en matière de lutte contre la pauvreté qu'il a publiés pendant - mais aussi avant - la crise du COVID-19, ainsi qu'aux avis d'autres acteurs. Ces avis sont souvent particulièrement pertinents pour la conception de mesures, également dans le cadre d'une politique de relance.

- Comme indiqué ci-dessus, les inégalités existantes dans la société ont été renforcées et aggravées par le coronavirus et les mesures de protection, dans des domaines tels que : l'éducation, l'emploi, l'approche numérique, le logement. Si aucune attention supplémentaire n'est accordée aux groupes précaires dans les mesures de relance, ces inégalités risquent d'être renforcées. Il s'agit d'actions dans les domaines déjà mentionnés :

- De nombreuses actions visent l'évolution numérique, mais les différents groupes de population seront-ils équipés de façon égale pour ces services numériques en constante expansion ? Des actions supplémentaires doivent être développées pour garantir l'accès de tous à l'Internet, en plus de favoriser l'accès à du matériel et l'acquisition de compétences TIC. La digitalisation des transports publics – avec le développement du transport multimodal- et des services des administrations publiques, notamment, doit s'accompagner de mesures spécifiques garantissant l'inclusion des personnes en situation de pauvreté. La mobilité, en particulier, constitue un enjeu important en ce qu'elle conditionne fortement l'exercice de nombreux droits fondamentaux tels que l'enseignement, la vie de famille, le travail, le logement, les soins de santé et la culture.
- Les mesures dans le domaine de l'enseignement et de la formation doivent être examinées de plus près afin d'atteindre les différents groupes en situation précaire.

⁷ Disponible sur : <https://www.luttepauvrete.be/themes/covid-19/>

- Les mesures dans le domaine de la rénovation des logements et des économies d'eau et d'énergie devraient également être examinées de plus près, notamment la situation des locataires à faibles revenus. Ce groupe est peu présent dans les actions proposées.

- Plusieurs projets se concentrent sur l'activation et l'orientation des demandeurs d'emploi vers le marché du travail. Ce soutien est évidemment important pour augmenter les chances des personnes concernées sur le marché du travail. Un second aspect complémentaire est la création d'emplois, mais avec des conditions de travail de qualité. Il y a beaucoup d'opportunités dans l'économie durable, dans l'économie des services et de proximité, ainsi que dans l'économie sociale. Il est important de mener une politique renforcée envers les groupes-cibles, tant pour ceux qui ont perdu leur emploi pendant la crise COVID-19, que pour ceux qui se trouvaient depuis longtemps sans emploi ou dans un trajet d'emploi précaire.

Cet aspect n'est pas suffisamment développé dans le plan de relance et les actions proposées. Nous pensons qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur les possibilités et les investissements supplémentaires pour des emplois peu qualifiés. L'implication des partenaires sociaux dans cet exercice est essentielle.

- Les allocations se situent encore dans presque toutes les situations sous le seuil européen de risque de pauvreté. En plus de l'augmentation de ces allocations, des mesures doivent être développées concernant les effets négatifs du statut de cohabitant dans diverses réglementations. Si une ou plusieurs personnes veulent cohabiter, elles sont souvent pénalisées financièrement par la diminution ou la disparition de leurs allocations ou autres avantages. Idéalement, on devrait pouvoir stimuler les personnes à habiter ensemble, au lieu de les punir (voir les effets positifs sur la pression du marché de l'immobilier, sur le pouvoir d'achat des ménages, les effets sociaux,...). Il s'agit d'une matière complexe – avec des aspects relatifs à la sécurité sociale mais aussi à l'aide sociale – dans laquelle il faut agir après mûre réflexion étant donné les effets possibles sur différents domaines et réglementations.

Le mémorandum 2019 du Service⁸ peut servir de base de réflexion pour le statut cohabitant et pour l'adoption de mesures (par exemple le rapprochement entre les tarifs 'isolé' et 'cohabitant' dans l'aide sociale).

- De très nombreuses personnes n'accèdent pas à des droits dont elles disposent pourtant, pour différentes raisons (manque d'information, procédures difficiles, crainte de stigmatisation, peur des effets pervers de la demande d'aide,...). Par conséquent, il est important à chaque niveau de compétence de développer un plan de lutte contre le non-recours aux droits. La plupart des actions dans le plan de relance ne fournissent toutefois pas d'informations sur le recours ou le non-recours aux droits. Dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits, différentes actions peuvent être entreprises de manière à investir dans les différentes gradations de l'octroi automatique : l'ouverture automatique d'un droit (comme pour le tarif social gaz et électricité), l'identification des ayants-droit potentiels (comme pour le GRAPA), l'actualisation automatique (comme pour l'intervention majorée dans les soins de santé, basée sur le statut) et la

⁸ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2018). [Mémorandum Cohabitation du Service](#), décembre 2018.

simplification administrative (comme pour MyMinfin). Dans le contexte de la crise COVID-19, nous souhaitons nous référer à la mesure relative au Hello Belgium Rail Pass gratuit : c'était un droit pour tous, mais il fallait faire la demande de ce Pass par voie numérique. Sur base du phénomène des effets Matthieu - les plus aisés ont proportionnellement plus recours à certains avantages et services que les personnes moins aisées - nous pouvons supposer que le recours est largement inférieur parmi les groupes précaires. Dans une analyse d'impact, il est donc important de poser la question du (non-)recours à une mesure.

- Importance de prévoir une collaboration accrue au niveau interfédéral, en utilisant les instruments existants (tels que la Conférence Interministérielle).

- Information et communication : adaptées aux différents groupes de la population, afin que 'personne ne soit laissé de côté'. Nous avons besoin d'une politique multiaxiale sur le plan de la communication. Voir également les recommandations concernant l'e-inclusion dans la note du Service de lutte contre la pauvreté basée sur la concertation des parties prenantes dans le cadre de la Task Force flamande Familles vulnérables⁹ ainsi que l'avis du Service relatif à la mise en œuvre de la stratégie de vaccination contre le COVID-19¹⁰.

- Stimuler la coopération au niveau local : autorités, initiatives citoyennes, entreprises, écoles, ... mais aussi avec la participation dès le départ des groupes en situation de pauvreté. Dans notre dernier Rapport bisannuel, nous demandons de soutenir fortement les acteurs/initiatives du changement, et la politique de relance s'y prête parfaitement.

- Reste encore la question du financement de la politique de relance. Ici aussi, nous nous référons à notre dernier Rapport bisannuel avec notamment : une réforme de la fiscalité qui prévoirait des crédits d'impôts distribuables et l'instauration de la globalisation des revenus (du travail et du capital), la lutte contre l'évasion fiscale et l'investissement dans les produits financiers durables... Nous espérons que le Green Deal pourra former un cadre solide, avec des opportunités sur le plan du financement d'une politique de relance durable.

⁹ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020). [*Input van het stakeholdersoverleg i.f.v. de Vlaamse Taskforce Kwetsbare gezinnen, op vraag van de Vlaams minister van Welzijn, Volksgezondheid, Gezin en Armoedebestrijding*](#), 6 juillet 2020.

¹⁰ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021). [*Avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale relatif à la mise en œuvre de la stratégie de vaccination contre le COVID-19*](#), 2 février 2021.

4. Commentaires et recommandations concernant les projets proposés dans le plan de relance

Axis 1: sustainable	11
1.1. Renovation of buildings.....	11
R - 1.01 - Residential and private renovations - Flandre	11
R - 1.02 - Residential renovations – Région de Bruxelles-Capitale	11
R - 1.03 – Residential renovations – Communauté germanophone.....	12
I - 1.02 – Social housing renovation – Région de Bruxelles-Capitale	12
I - 1.03 – Social housing renovations – Communauté germanophone.....	13
1.2. Emerging energy technologies	13
I - 1. 24 - Renewable heat networks - Flandre	13
1.3. Climate and Environment	14
I - 1.28 – Blue Deal - Flandre	14
Axis 2 : Digital.....	15
2.2. Public administration	15
I - 2.06 – E-health - Fédéral	15
2.3. Optic fiber, 5G & New technology.....	15
I - 2.15 - Improving the internal (via wifi) and external (via optical fibre) connectivity of schools, but also of the 35 business parks in Wallonia – Wallonie.....	15
Axis 3 : Mobility.....	17
3.1. Cycling and walking infrastructure	17
I - 3.01 – Cycling Infrastructure – Flandre	17
I - 3.02 – Corridors vélo – Wallonie	18
I - 3.03 – Vélo Plus – Région de Bruxelles-Capitale	19
I - 3.03 – Vélo Plus – Fédéral	19
I - 3.04 - Schuman - Fédéral.....	20
3.2. Modal shift.....	21
I - 3.05 – High Service Level Bus - Wallonie	21
I - 3.06 – Tram extension - Wallonie.....	22
I - 3.07 – Metro extension – Wallonie	22
I - 3.09 – Rail- accessible and multimodal stations - Fédéral	23
I - 3.13 – Rail – Smart mobility – Fédéral	23
I - 3.14 – Acceleration of MaaS deployment – Région de Bruxelles-Capitale	24

I – 3.15 – Modal shift grants- Région de Bruxelles-Capitale.....	25
I – 3.16 – Smart Move – Région de Bruxelles-Capitale.....	26
Axis 4: Inclusive	28
4.1. Education 2.0.....	28
R – 4.01 – Digisprong (Reform) - Flandre	28
R – 4.02 – Higher Education Advancement Fund (Reform) – Flandre	28
I-4.03 – Accompagnement personnalisé dans l’enseignement obligatoire – Fédération Wallonie-Bruxelles	28
R – 4.04 – Plan global de lutte contre le décrochage – Fédération Wallonie-Bruxelles	29
I – 4.05 - Virage numérique des écoles bruxelloises – Région de Bruxelles-Capitale	29
I – 4.06 – Transformation numérique de l’enseignement – Communauté germanophone ...	29
4.2. Training and Employment for Vulnerable Groups.....	30
R – 4.06 - Stratégie de (re-)qualification (Reform) – Région de Bruxelles-Capitale.....	30
I – 4.08 – E-inclusion for Belgium - Fédéral.....	31
I- 4.11- Digibanks- Flandre	31
I – 4.13 - Création de 700 logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables – Wallonie	31
4.3. Social infrastructure	32
I – 4.14 – Plan de transition des milieux d’accueil de la petite enfance - Wallonie	32
Axis 5 : Economy of the future and productivity.....	34
5.1. Training and labour market.....	34
I – 5.01 - A6KE6K - Hub d'innovation et de formation numérique et technologique – Wallonie.....	34
I – 5.02 - EU Biotech School & Health Hub - Wallonie.....	35
I – 5.04 - Upgrading des infrastructures de formation de pointe - Wallonie	36
I – 5.05 - Learning and career offensive – Flandre.....	36
I – 5.06 - Stratégie de relance du marché de l'emploi – Région de Bruxelles-Capitale	38
I – 5.07 – Digital skills - Flandre.....	38
I – 5.08 - Life Long Digital Training - Wallonie	39
5.3. Training and labour market.....	40
R – 5.12 – Governance Circular Flanders - Flandre.....	40
I – 5.20 – Belgium Builds Back Circular – Fédéral.....	40

Axis 1: sustainable

1.1. Renovation of buildings

R - 1.01 - Residential and private renovations - Flandre

- Le Service de lutte contre la pauvreté considère comme positif le fait que le projet contribue à améliorer la qualité des logements privés et leur performance énergétique. L'amiante est un exemple de risque sanitaire dans les logements bon marché. Le Service estime qu'il est important de mettre un budget à la disposition des propriétaires à faible revenu qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leur maison, comme le prévoit le projet. Le Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté'¹¹ montre que les personnes vulnérables bénéficient rarement des mesures d'économie d'énergie, ce qui augmente leurs factures et les maintient dans la pauvreté énergétique.
- Il serait intéressant de prévoir une partie du budget pour les locataires vulnérables, dont les propriétaires ont souvent peu d'intérêt à rénover leurs biens (problème de *split incentive*, clarifié dans le Rapport bisannuel 'Durabilité et la pauvreté', p. 30).
- Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite attirer l'attention sur le risque d'augmentation des loyers à la suite de rénovations. Le Service réclame depuis longtemps un meilleur contrôle des loyers. Ce risque doit être anticipé en faisant une analyse *ex ante* de l'impact du projet sur les personnes en situation de pauvreté.
- Veiller à ce que les personnes en situation vulnérable disposent d'alternatives de logement pendant les travaux de rénovation.

R – 1.02 - Residential renovations – Région de Bruxelles-Capitale

- Le Service de lutte contre la pauvreté se réjouit du fait que ce projet vise à améliorer l'accès aux primes, avec des montants de primes plus importants alloués aux ménages en situation précaire.
- Compte tenu du risque de non-recours aux droits, le Service suggère également d'envisager un préfinancement des travaux. Il existe un risque que certains ménages ne fassent pas appel à la prime parce qu'ils n'ont pas les moyens de financer les travaux dans un premier temps. Le préfinancement des mesures d'économie d'énergie par un tiers investisseur, un fonds de roulement, etc. devrait donc être étudié plus en détail et des modèles expérimentaux pourraient être soutenus.

¹¹ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2018-2019](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

R – 1.03 – Residential renovations – Communauté germanophone

- Le Service de lutte contre la pauvreté apprécie que des moyens soient prévus pour éviter le non-recours aux primes, tels que la simplification de la réglementation et l'information via des guichets.
- Un risque se pose toutefois aux propriétaires à faibles revenus qui ne seraient pas capables de préfinancer les travaux. A la lumière du non-recours aux droits, une attention doit être accordée à cet obstacle potentiel. Un autre risque qui se pose pour les personnes en situation de pauvreté est la répercussion sur le montant des loyers après travaux effectués par leur propriétaire.

Le Service recommande donc de :

- Etudier de manière plus approfondie le préfinancement de mesures d'économie d'énergie par un tiers investisseurs, un fonds de roulement... et soutenir des modèles expérimentaux.
- Mener une analyse *ex ante* de la mesure, notamment en ce qui concerne l'impact sur les loyers.

I – 1.02 – Social housing renovation – Région de Bruxelles-Capitale

- Le Service de lutte contre la pauvreté apprécie l'approche globale du projet qui agit à la fois sur le plan social et écologique. Outre l'accent mis sur la lutte contre les logements insalubres et la précarité énergétique, le focus est mis sur l'accès aux espaces verts pour les locataires des logements sociaux. Le Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté'¹² développe ce point dans son chapitre 'Nature et espaces verts'. Il met notamment en évidence l'impact de l'accès à la nature sur la santé des personnes. Le manque de contact avec la nature – dû entre autres à des obstacles financiers et de mobilité - que subissent les personnes en situation de pauvreté peut être considéré comme une inégalité de plus en matière de santé, d'autant qu'elles souffrent déjà d'un état de santé moins bon que le reste de la population. Les espaces naturels remplissent aussi des fonctions sociales majeures contribuant au bien-être des personnes.
- Le Service de lutte contre la pauvreté aimerait ajouter un point d'attention : l'accès aux compteurs individuels. Il serait intéressant de mettre à profit la rénovation du bâti social pour garantir aux locataires sociaux un accès à des compteurs individuels. En effet, les compteurs collectifs empêchent les familles de contrôler leur consommation individuelle et ne leur permettent pas de réduire directement leur facture énergétique grâce à des efforts individuels d'économie d'énergie. Cette inégalité dans l'accès aux mesures d'économie d'énergie est détaillée dans la partie 'Energie' du Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' du Service.

¹² Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2018-2019](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

- En ce qui concerne le secteur locatif social, le Service plaide contre une augmentation du loyer en raison d'une éventuelle réduction de la facture grâce à des mesures d'économie d'énergie. Une telle réduction n'est pas garantie ; différents facteurs jouent un rôle dans la détermination des prix de l'énergie. Par ailleurs, il nous semble qu'il est également de la responsabilité des acteurs publics de fournir des logements locatifs publics de qualité et économes en énergie.

I – 1.03 – Social housing renovations – Communauté germanophone

- Ce projet contribuera à réduire le montant de la facture d'énergie des locataires des logements sociaux et à améliorer la qualité de leur logement. Projet reposant sur une alliance entre politiques de lutte contre la pauvreté et de transition écologique.
- Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de mettre à profit la rénovation du bâti social pour garantir aux locataires sociaux un accès à des compteurs individuels. En effet, les compteurs collectifs empêchent les familles de contrôler leur consommation individuelle et ne leur permettent pas de réduire directement leur facture énergétique grâce à des efforts individuels d'économie d'énergie. Cette inégalité dans l'accès aux mesures d'économie d'énergie est détaillée dans la partie 'Energie' du Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' du Service.
- En ce qui concerne le secteur locatif social, le Service plaide contre une augmentation du loyer en raison d'une éventuelle réduction de la facture grâce à des mesures d'économie d'énergie. Une telle réduction n'est pas garantie ; différents facteurs jouent un rôle dans la détermination des prix de l'énergie. Par ailleurs, il nous semble qu'il est également de la responsabilité des acteurs publics de fournir des logements locatifs publics de qualité et économes en énergie.

1.2. Emerging energy technologies

I – 1. 24 - Renewable heat networks - Flandre

- Il est question ici de développer des projets innovants dans le domaine des énergies renouvelables, ce qui contribue à l'objectif de la transition écologique.
- Le projet est axé sur des objectifs écologiques, mais ne prévoit pas d'initiatives en faveur des groupes vulnérables.
- Il est également important de vérifier s'il y a un impact sur les possibilités d'appliquer le tarif social pour l'électricité et le gaz, si les ménages font usage de cette énergie renouvelable.

1.3. Climate and Environment

I – 1.28 – Blue Deal - Flandre

- Sur base des informations contenues dans la fiche, le projet ne semble pas se concentrer sur les ménages, et donc pas sur les ménages en situation précaire. Cependant, plusieurs actions peuvent être entreprises dans le cadre de la réduction de la précarité hydrique. Le financement d'un système de récupération d'eau de pluie est presque impossible pour un ménage à faible revenu par exemple. De plus, si l'on est locataire, il est peu probable que le propriétaire privé ou la société de logement social fasse un tel investissement.

Recommandations:

- Développer des possibilités de soutien pour l'installation d'un réservoir d'eau de pluie et d'appareils ménagers à faible consommation d'eau pour les ménages à faibles revenus, y compris les locataires de logements privés et sociaux.
- Informer les locataires et propriétaires en situation de précarité, ainsi que les travailleurs sociaux, de la possibilité de faire effectuer un audit hydrique, en vue de réduire la consommation d'eau.

Axis 2 : Digital

2.2. Public administration

I – 2.06 – E-health - Fédéral

- La Belgique se caractérise par un accès inégal aux soins de santé en raison d'obstacles financiers, de problèmes de mobilité mais aussi de la fracture numérique. La numérisation des services de santé, telle qu'envisagée dans ce projet, notamment par le biais de la consultation en ligne, risque de creuser davantage ce fossé médical et social. Le projet risque de creuser l'écart entre les personnes vivant dans la pauvreté et le système de santé, ce qui pourrait exacerber le phénomène de report des soins déjà observé dans ce groupe de population - et très probablement exacerbé pendant la crise du COVID (par peur de l'infection).

De plus en plus, les rendez-vous avec les médecins ne peuvent être pris qu'en ligne, les professionnels travaillent avec des dossiers numériques de patients, les mutuelles communiquent numériquement avec leurs membres, et des applications sont développées qui ne fonctionnent que sur les smartphones.

- Une plus grande attention devrait être accordée aux groupes vulnérables qui ne disposent pas toujours de l'équipement (smartphone, ordinateur, accès à l'Internet) ou des compétences nécessaires.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Évaluer l'impact de ces réformes des soins de santé sur les personnes en situation de pauvreté, leur santé et leur accès aux soins (évaluation *ex ante* et *ex post*).
- Consacrer le temps et les moyens épargnés grâce à la numérisation au contact personnel, aux soins et à l'accompagnement des groupes vulnérables.

2.3. Optic fiber, 5G & New technology

I – 2.15 - Improving the internal (via wifi) and external (via optical fibre) connectivity of schools, but also of the 35 business parks in Wallonia – Wallonie

- Le renforcement des compétences digitales des élèves est un projet louable en ce qu'il entend les former aux compétences nécessaires à l'emploi. A ce sujet, le Service de lutte contre la pauvreté appelle à tenir compte des inégalités sociales qui sous-tendent les inégalitaires scolaires, y compris dans le développement de compétences numériques.

- Il faut garder en tête que beaucoup d'élèves issus de familles à faibles revenus n'ont pas d'ordinateur à la maison ou de connexion à Internet et ne bénéficient pas non plus toujours d'un accompagnement par leurs parents. La taille et la qualité du logement figurent aussi parmi les obstacles à la réussite scolaire. La transition numérique ne peut pas se faire au détriment des élèves issus de milieux défavorisés. L'enseignement à distance lors de la crise du COVID-19 a montré que le fossé s'est encore davantage creusé entre les élèves selon leur milieu social.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande donc de :

- Garantir l'accès à du matériel et à des logiciels abordables à domicile.
- Limiter le temps d'apprentissage à domicile ou prévoir des alternatives au travail à domicile.

Axis 3 : Mobility

3.1. Cycling and walking infrastructure

I – 3.01 – Cycling Infrastructure – Flandre

- Le Service de lutte contre la pauvreté encourage le développement de projets de mobilité douce tels que celui-ci en raison de l'effet positif qu'il peut avoir sur les personnes vivant dans la pauvreté. Le développement de villes à faibles émissions de carbone est particulièrement positif pour les personnes vivant dans la pauvreté, car ce sont souvent elles qui vivent dans les zones les plus polluées. Une recherche participative dénommée *CurieuzeNeuzen* et organisée par de nombreux acteurs en Flandre a démontré que la qualité de l'air était beaucoup moins bonne dans les villes, et certainement dans les quartiers où vivent les personnes plus pauvres, étant donné le trafic routier plus important. En outre, la mobilité est un facteur clé dans l'exercice de nombreux droits fondamentaux, tels que l'éducation, la vie familiale, le travail, le logement, les soins de santé et la culture. Le développement des possibilités offertes par le vélo peut, entre autres, faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation pour les personnes vivant dans la pauvreté.
- Le projet pourrait tenir davantage compte des obstacles que certains groupes de la population peuvent rencontrer face à l'usage d'un vélo. Les personnes vivant dans la pauvreté peuvent avoir des difficultés à acheter un vélo ou à apprendre à faire du vélo. L'utilisation du vélo dépend également de la santé des utilisateurs, ce qui peut rendre le vélo inaccessible aux plus vulnérables. De plus, les vélos doivent pouvoir être stockés et sécurisés. Dans les maisons mitoyennes et les appartements ainsi que dans les quartiers pauvres, ces possibilités font souvent défaut.
- En ce qui concerne l'évolution des e-bikes, les vélos électriques actuellement utilisés dans les centres-villes ne sont pas accessibles aux personnes vivant dans la pauvreté. Ces derniers appréhendent le coût de ce mode de transport et sont quelque peu sceptiques quant à sa nature réellement durable. Il existe également une barrière liée à la digitalisation des services : un abonnement à un vélo électrique partagé est souvent souscrit via une application mobile et nécessite donc un smartphone ainsi qu'une carte de crédit. Le développement des vélos électriques dans ce projet est présenté comme la solution pour les déplacements plus longs. Cela ne sera le cas que si son accessibilité pour les personnes en situation de pauvreté est garantie.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Et favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et au sein des organisations.
- Développer les facilités de stockage des vélos dans les logements sociaux, en particulier les appartements.

- Informer correctement les clients sur les vélos (électriques) partagés en diffusant l'information également sur support papier et en maintenant, voire en renforçant, le service au guichet dans les gares.
- Diversifier les possibilités de paiement pour les vélos (électriques) partagés.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos (électriques) partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 3.02 – Corridors vélo – Wallonie

- Le Service de lutte contre la pauvreté apprécie le développement de projets axé sur la mobilité douce tels que celui-ci vu l'impact positif qu'il peut avoir sur les personnes en situation de pauvreté. Ce sont en effet souvent ces personnes qui vivent dans les zones les plus polluées. De plus, la mobilité conditionne fortement l'exercice de nombreux droits fondamentaux tels que l'enseignement, la vie de famille, le travail, le logement, les soins de santé et la culture. Le développement de la mobilité à vélo peut entre autres favoriser l'accès à l'emploi ou à une formation pour les personnes en situation de pauvreté.
- Le projet ne tient cependant pas suffisamment compte des obstacles qui peuvent se poser à certains groupes de population face à l'usage du vélo. D'abord, les personnes en situation de pauvreté peuvent rencontrer des difficultés dans l'acquisition ou l'apprentissage du vélo. L'usage du vélo dépend aussi de l'état de santé de ses utilisateurs, ce qui peut le rendre inaccessible aux personnes plus fragiles. Ensuite, il faut pouvoir stocker et sécuriser son vélo. Les maisons mitoyennes, les appartements et les quartiers pauvres sont souvent dépourvus de ces possibilités.
- Etant donné que le projet entend créer des corridors vélo entre le Brabant wallon et Bruxelles, il s'agit vraisemblablement de trajets longs nécessitant pour beaucoup un vélo électrique. Là aussi, la question de l'accessibilité financière se pose. Si l'option des vélos électriques partagés se développe, celle-ci doit tenir compte des obstacles financiers – nécessité d'une carte de crédit, coût de l'abonnement – et numériques – smartphone requis- potentiels, et tenter de les éviter autant que possible.
- En l'état, le projet comporte un risque de non-recours: les personnes les plus éloignées du travail que le projet entend mettre à l'emploi par une meilleure connexion à Bruxelles risquent de ne pas être touchées par ces mesures si un accompagnement et un soutien financier ne sont pas prévus.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Et favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et au sein des organisations.
- Développer les facilités de stockage des vélos dans les logements sociaux, en particulier les appartements.
- Informer correctement les clients des vélos (électriques) partagés en diffusant l'information également sur support papier, voire en prévoyant un service au guichet dans les gares.
- Diversifier les options de paiement pour l'utilisation des vélos (électriques) partagés.

- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos (électriques) partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 3.03 – Vélo Plus – Région de Bruxelles-Capitale

- Le Service de lutte contre la pauvreté salue ce projet visant à renforcer la sécurité des cyclistes à Bruxelles. Plusieurs impacts positifs sur les personnes en situation de pauvreté pourront en découler. D'une part, en termes de santé et de bien-être, le développement de villes basses carbone est particulièrement positif pour les personnes en situation de pauvreté car on sait que ce sont souvent ces personnes qui vivent dans les zones les plus polluées. La qualité de l'air est beaucoup moins bonne dans les villes, et certainement dans les quartiers où vivent les personnes plus pauvres, étant donné le trafic routier plus important. D'autre part, en termes d'accès aux droits fondamentaux, le développement de la mobilité à vélo peut entre autres favoriser l'accès à l'emploi ou à une formation pour les personnes en situation de pauvreté.
- Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite néanmoins mettre en évidence différents obstacles qui peuvent se poser à certains groupes de population face à l'usage du vélo. D'une part, se pose la question de l'accès au vélo classique. Les personnes en situation de pauvreté peuvent rencontrer des difficultés dans l'acquisition ou l'apprentissage du vélo. L'usage du vélo dépend aussi de l'état de santé de ses utilisateurs, ce qui peut le rendre inaccessible aux personnes plus fragiles. D'autre part apparaît la question de l'accessibilité des vélos électriques, étant donné qu'une partie du projet repose sur le développement du réseau cyclable à destination des navetteurs vers Bruxelles. Si l'option des vélos électriques partagés se développe, celle-ci doit tenir compte des obstacles financiers – nécessité d'une carte de crédit, coût de l'abonnement – et numériques – smartphone requis- potentiels, et tenter de les éviter autant que possible.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Et favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et au sein des organisations.
- Informer correctement les clients des vélos (électriques) partagés en diffusant l'information également sur support papier, voire en prévoyant un service au guichet dans les gares.
- Diversifier les options de paiement pour l'utilisation des vélos (électriques) partagés.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos (électriques) partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 3.03 – Vélo Plus – Fédéral

- Le Service de lutte contre la pauvreté accueille positivement ce projet qui vise à améliorer la sécurité des cyclistes à Bruxelles. Il pourrait avoir plusieurs effets positifs pour les personnes vivant dans la pauvreté. D'une part, en termes de santé et de bien-être, le développement de villes à faible émission de carbone est particulièrement positif pour les personnes vivant dans la pauvreté, car nous savons que ce sont souvent les personnes qui vivent dans les quartiers les plus pollués. La qualité de l'air est bien pire dans les villes, en

particulier dans les quartiers où vivent les personnes les plus pauvres, en raison du volume de trafic plus important. Ensuite, en termes d'accès aux droits fondamentaux, car le soutien au vélo peut, entre autres, faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes en situation de pauvreté.

- Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite toutefois attirer l'attention sur les différents obstacles auxquels certains groupes de la population peuvent être confrontés face à l'utilisation d'un vélo. D'une part, il y a la question de l'accès à un vélo classique. Les personnes vivant dans la pauvreté peuvent rencontrer des difficultés pour acquérir un vélo ou apprendre rouler. L'utilisation d'un vélo dépend également de la santé des utilisateurs, ce qui peut rendre le vélo inaccessible pour les personnes les plus vulnérables. D'autre part, se pose la question de l'accessibilité des vélos électriques, puisqu'une partie du projet repose sur le développement du réseau cyclable pour les navetteurs vers Bruxelles. Si l'option des vélos électriques partagés est développée, il faut tenir compte des obstacles financiers - nécessité d'une carte de crédit, coût de l'abonnement - et des obstacles numériques - nécessité d'un smartphone - et essayer de les éviter autant que possible.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Et favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et au sein des organisations.
- Informer correctement les clients des vélos (électriques) partagés en diffusant l'information également sur support papier, voire en prévoyant un service au guichet dans les gares.
- Diversifier les options de paiement pour l'utilisation des vélos (électriques) partagés.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos (électriques) partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 3.04 - Schuman - Fédéral

- Le Service de lutte contre la pauvreté perçoit favorablement le développement de ce projet, de par ses différents impacts positifs potentiels pour les personnes en situation de pauvreté, tant en termes de santé et de bien-être qu'au niveau de l'accès aux services - emploi, formation, soins de santé- et donc indirectement aux droits fondamentaux.
- Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite néanmoins mettre en avant les risques potentiels liés au développement de l'intermodalité entre le vélo et les transports publics pour les personnes en situation de pauvreté. Il demande de tenir compte, dans sa mise en œuvre, des aspects suivants.
 - Le coût des transports publics, en particulier pour les habitants de la périphérie bruxelloise qui doivent parfois payer un abonnement à la Stib et à *De Lijn* pour arriver à leur lieu de travail ou de formation.
 - Les obstacles liés à l'usage du vélo : coût financier, apprentissage, manque de lieux sécurisés pour stocker le vélo, en particulier dans les logements sociaux.
 - Les obstacles liés à la digitalisation de l'offre : le déplacement multimodal repose sur l'utilisation des nouvelles technologies, dont les smartphones, et s'adresse principalement aux personnes disposant d'un tissu social dense et ayant la capacité de

communiquer facilement. Il devient donc de plus en plus difficile de voyager dans les transports en commun – y compris avec les vélos ou trottinettes partagés - si l'on ne dispose pas d'une carte bancaire ou d'un accès à l'Internet.

- Il importe d'anticiper les obstacles mentionnés ci-dessus car la mobilité conditionne fortement l'exercice de nombreux droits fondamentaux tels que l'enseignement, la vie de famille, le travail, le logement, les soins de santé et la culture. L'absence de moyen de transport empêche les ménages les plus précarisés d'accéder à un emploi ou à une formation, de rendre visite à leurs enfants parfois placés, de faire leurs courses, ou encore d'aller chez le médecin. Par ailleurs, les difficultés de transport peuvent engendrer des conséquences graves pour les personnes en situation de pauvreté, notamment dans leur accès aux allocations sociales.

Par conséquent, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Et favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et au sein des organisations.
- Développer les facilités de stockage des vélos dans les logements sociaux, en particulier les appartements.
- Informer correctement les clients des vélos (électriques) partagés en diffusant l'information également sur support papier, voire en prévoyant un service au guichet dans les gares.
- Diversifier les options de paiement pour l'utilisation des vélos (électriques) partagés.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos (électriques) partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.
- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Coordonner l'offre et les tarifs entre les différentes sociétés de transport.

3.2. Modal shift

I – 3.05 – High Service Level Bus - Wallonie

- Le Service de lutte contre la pauvreté salue les ambitions écologiques et sociales sous-tendues par le projet. Celui-ci tient compte du profil-socioéconomique de la zone ciblée et offre une solution adaptée, avec le déploiement d'un bus à haut niveau de service sur ce territoire peu desservi par les transports en commun. L'absence de moyen de transport empêche les ménages les plus précarisés d'accéder à un emploi ou une formation, de rendre visite à leurs enfants parfois placés, de faire leurs courses, ou encore d'aller chez le médecin. Le projet entend offrir une solution à ce problème.
- Le Service de lutte contre la pauvreté invite cependant à tenir compte du coût et du mode de paiement des transports en commun, qui constitue encore un obstacle pour certaines parties de la population. L'accessibilité des transports en commun est ainsi mise en péril par la fracture numérique, qui peut se manifester de différentes manières : la difficulté d'acheter des tickets avec l'apparition des bornes et l'absence de contact humain ou

encore l'impossibilité de voyager sans avoir de carte bancaire ou d'accès à l'Internet. En effet, toutes les compagnies de transports en commun facilitent fortement les moyens de paiement électroniques, parfois au détriment des pièces et des billets. Par ailleurs, les formules de titre de transport les plus avantageuses comme les abonnements sont souvent moins accessibles si payés en liquide, en raison du faible nombre de points de vente physiques, ainsi que des heures d'ouverture. L'utilisation accrue des moyens de paiement électroniques doit pouvoir reposer sur le choix de l'utilisateur - lorsqu'il en a les moyens - et non sur la baisse des tarifs de ces moyens de paiement. Sinon, ceux qui ne disposent pas des moyens ou des compétences nécessaires seront pénalisés de facto.

Pour rendre l'offre réellement accessible, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Généraliser la possibilité d'acheter un abonnement mensuel à tarif réduit pour les transports publics, et non pas seulement annuel.
- Maintenir les possibilités de paiement des titres de transport en argent liquide.

I – 3.06 – Tram extension - Wallonie

- Le Service de lutte contre la pauvreté apprécie le projet, de par son ambition écologique et sociale. Il permettra certainement d'améliorer l'accès des personnes les plus précarisées aux pôles d'emploi et de formation.
- Le Service souhaite cependant attirer l'attention sur le coût et le mode de paiement des transports en commun, qui peut constituer un obstacle pour certaines parties de la population.

Pour rendre l'offre réellement accessible, le Service recommande de :

- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Généraliser la possibilité d'acheter un abonnement mensuel à tarif réduit pour les transports publics, et non pas seulement annuel.
- Maintenir les possibilités de paiement des titres de transport en argent liquide.

I – 3.07 – Metro extension – Wallonie

- Le projet répond à une ambition écologique et sociale en desservant mieux la ville de Charleroi, permettant ainsi une mobilité accrue des demandeurs d'emploi de cette zone et un meilleur accès au centre hospitalier. Le Service de lutte contre la pauvreté apprécie les impacts positifs sur les personnes en situation de pauvreté contenus dans ce projet, à commencer par l'aspect de la santé et du bien-être. D'abord, le projet vise l'amélioration de la qualité de l'air, or l'on sait que ce sont souvent les personnes les plus pauvres qui vivent dans les zones les plus polluées des villes. Ensuite, le projet entend répondre au problème de mobilité vers les soins de santé soulevé dans la concertation avec des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs ayant mené au Rapport 'Durabilité

et pauvreté'. Les participants indiquaient en effet que les personnes en situation de pauvreté avaient tendance à reporter leurs soins à plus tard à cause d'un certain nombre d'obstacles, dont l'accès aux transports publics. Un impact corollaire au projet est donc l'accès accru aux droits fondamentaux que sont les soins de santé ou encore l'emploi ou la formation.

Pour garantir l'accès optimal à cette offre, le Service recommande toutefois d'augmenter l'accessibilité financière des transports en commun en :

- Automatisant le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Généralisant la possibilité d'acheter un abonnement mensuel à tarif réduit pour les transports publics, et non pas seulement annuel.
- Maintenant les possibilités de paiement des titres de transport en argent liquide.

I – 3.09 – Rail- accessible and multimodal stations - Fédéral

- Le Service de lutte contre la pauvreté salue la volonté de rendre le rail accessible à toutes et à tous. Il s'inquiète cependant de certaines évolutions qui comportent des risques d'exclusion des personnes en situation de pauvreté. Ces inquiétudes et des pistes de solutions sont détaillées au point suivant, relatif au projet I – 3.13.

I – 3.13 – Rail – Smart mobility – Fédéral

- La mobilité conditionne fortement l'exercice de nombreux droits fondamentaux tels que l'enseignement, la vie de famille, le travail, le logement, les soins de santé et la culture. L'absence de moyen de transport empêche les ménages les plus précarisés d'accéder à un emploi ou une formation, de rendre visite à leurs enfants parfois placés, de faire leurs courses, ou encore d'aller chez le médecin. Par ailleurs, les difficultés de transport peuvent engendrer des conséquences graves pour les personnes en situation de pauvreté, notamment dans leurs accès aux allocations sociales. C'est pourquoi le Service de lutte contre la pauvreté souhaiterait insister sur les risques d'exclusion liés à la digitalisation des services de transport.
- Une première inquiétude concerne le *ticketing* en ligne et la disparition des guichets. Pour certaines parties de la population, il est de plus en plus laborieux d'acheter les billets en l'absence de service et de contact humain. De plus, toutes les compagnies de transports en commun facilitent fortement les moyens de paiement électroniques, parfois au détriment des pièces et des billets. Par ailleurs, les formules de titre de transport les plus avantageuses comme les abonnements sont souvent moins accessibles si payés en liquide, en raison du faible nombre de points de vente physiques, ainsi que des heures d'ouverture. L'utilisation accrue des moyens de paiement électroniques doit pouvoir reposer sur le choix de l'utilisateur - lorsqu'il en a les moyens - et non sur la baisse des tarifs de ces moyens de paiement. Sinon, ceux qui ne disposent pas des moyens ou des compétences nécessaires seront pénalisés de facto pour cela.

- Par rapport au transport multi modal, celui-ci fonctionne presque exclusivement via des applications smartphones et requière aussi la possession d'une carte bancaire. Il devient donc de plus en plus difficile de voyager dans les transports en commun si l'on ne dispose pas d'une carte bancaire ou d'un accès à l'Internet. Les évolutions technologiques en matière de durabilité risquent de laisser les personnes en situation de pauvreté sur le côté et d'augmenter les inégalités sociales si une attention particulière à ce groupe de la population n'est pas prévue.
- Un autre obstacle non négligeable pour certaines personnes est le coût des transports en commun.

Dans la mise en œuvre de ce projet, le Service de lutte contre la pauvreté invite à tenir compte des besoins des personnes vulnérables, et de :

- Maintenir et renforcer les services de proximité.
- Informer correctement les clients des transports publics en diffusant l'information également sur support papier et en maintenant, et même en renforçant, le service au guichet.
- Maintenir les possibilités de paiement des titres de transport en argent liquide.
- Privilégier les mesures qui visent à réduire l'utilisation de la voiture sans créer davantage d'inégalités.
- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Généraliser la possibilité d'acheter un abonnement mensuel à tarif réduit pour les transports publics, et non pas seulement annuel.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos ou trottinettes partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 3.14 – Acceleration of MaaS deployment – Région de Bruxelles-Capitale

- Le développement de l'outil MaaS entend favoriser l'usage de la mobilité douce et décourager l'usage de la voiture. Une attention doit toutefois est portée sur les aspects sociaux liés à l'utilisation des transports en commun.
- La digitalisation des services de transports en commun, via le développement de l'outil MaaS, peut s'avérer problématique pour les personnes en situation de pauvreté.
- Par rapport aux guichets : pour certaines parties de la population, il est de plus en plus laborieux d'acheter les billets en l'absence de service et de contact humain. De plus, toutes les compagnies de transports en commun facilitent fortement les moyens de paiement électroniques, parfois au détriment des pièces et des billets. Par ailleurs, les formules de titre de transport les plus avantageuses comme les abonnements sont souvent moins accessibles si payés en liquide, en raison du faible nombre de points de vente physiques, ainsi que des heures d'ouverture. L'utilisation accrue des moyens de paiement électroniques doit pouvoir reposer sur le choix de l'utilisateur - lorsqu'il en a les moyens - et non sur la baisse des tarifs de ces moyens de paiement. Sinon, ceux qui ne disposent pas des moyens ou des compétences nécessaires seront pénalisés de facto pour cela.

- Par rapport au transport multi modal, celui-ci fonctionne presque exclusivement via des applications smartphones et requière aussi la possession d'une carte bancaire. Les évolutions technologiques en matière de durabilité risquent de laisser les personnes en situation de pauvreté sur le côté et d'augmenter les inégalités sociales si une attention particulière à ce groupe de la population n'est pas prévue.
- Un autre obstacle non négligeable pour certaines personnes est le coût des transports en commun.

En général, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de privilégier les mesures qui visent à réduire l'utilisation de la voiture sans créer davantage d'inégalités.

Par rapport à la digitalisation des transports en commun, le Service demande de :

- Maintenir et renforcer les services de proximité.
- Informer correctement les clients des transports publics en diffusant l'information également sur support papier et en maintenant, et même renforçant, le service au guichet.
- Maintenir les possibilités de paiement des titres de transport en argent liquide.

Par rapport au coût des transports en commun, le Service encourage à :

- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos ou trottinettes partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 3.15 – Modal shift grants- Région de Bruxelles-Capitale

- Le projet vise à réduire les gaz à effet de serre à Bruxelles en accordant une prime aux personnes qui décident de renoncer à leur voiture.
- L'un des points centraux du projet est la numérisation des procédures administratives pour l'obtention de la prime. Si la volonté de simplifier les démarches administratives des citoyens souhaitant demander la prime est compréhensible, il n'en reste pas moins qu'un tel service, s'il est entièrement numérique, risque d'exclure une partie de la population et d'accroître les inégalités sociales. Du point de vue du non-recours aux droits, il est important de prendre en compte les populations touchées par la fracture numérique lors de la mise en œuvre de cette mesure.

C'est pourquoi le Service de lutte contre la pauvreté recommande de:

- Informez correctement les bénéficiaires potentiels de la mesure en diffusant l'information également sur papier.
- Fournir une aide dans la procédure de demande par le biais des services communaux.
- Fournir une alternative papier lors de la demande de prime.

I – 3.16 – Smart Move – Région de Bruxelles-Capitale

- La proposition de projet vise à diminuer l'usage de la voiture en ville, à l'aide d'une taxe kilométrique digitale, tout en renforçant l'investissement dans les transports en commun. Le projet répond à l'ambition écologique inscrite dans le plan de relance. L'outil de la taxe kilométrique constitue en soi une bonne mesure pour les personnes en situation de pauvreté. C'est ce qui ressort du dialogue mené dans le cadre du Rapport 'Durabilité et pauvreté' et d'une étude réalisée en Angleterre : « *Les personnes en situation de pauvreté ne se déplacent que par nécessité. Une taxe kilométrique bien organisée les avantagerait donc* ». La taxe kilométrique peut donc contribuer à lutter contre les inégalités liées aux moyens de transport.
- La digitalisation de la mesure de la taxe kilométrique comporte toutefois des risques. Elle suppose en effet la possession et une bonne utilisation du smartphone et contient donc un risque d'exclusion des personnes les plus pauvres. Pour être efficace, la mesure doit tenir compte de cette fracture numérique et ne doit pas s'effectuer au détriment des personnes en situation précaire, en appliquant des sanctions financières aux 'mauvais' utilisateurs de l'application par exemple.
- L'usage des transports en commun se verra renforcé à condition de garantir son accessibilité financière : pour beaucoup, le coût des transports constitue encore un obstacle, ce qui impacte leur recherche d'emploi ou de formation notamment.
- L'investissement dans les infrastructures cyclables doit tenir compte d'obstacles qui peuvent se poser à certains groupes de population face à l'usage du vélo. Les personnes en situation de pauvreté peuvent rencontrer des difficultés dans l'acquisition ou l'apprentissage du vélo. L'usage du vélo dépend aussi de l'état de santé de ses utilisateurs, ce qui peut le rendre inaccessible aux personnes plus fragiles. Ensuite, il faut pouvoir stocker et sécuriser son vélo. Concernant les vélos (électriques) partagés, se pose le problème de l'obstacle digital et financier: l'abonnement à un vélo électrique s'effectue souvent via une application mobile et suppose donc la possession d'un smartphone, en plus d'une carte de crédit.

En général, le Service plaide pour privilégier les mesures qui visent à réduire l'utilisation de la voiture sans créer davantage d'inégalités.

Concernant la taxe kilométrique :

- Prévoir une alternative 'papier' à l'application mobile.
- Prévoir un accompagnement et une information ciblée sur les groupes fragiles. concernant l'application, par l'intermédiaire des CPAS par exemple.

Concernant l'accessibilité des transports en commun :

- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Maintenir les possibilités de paiement des titres de transport en argent liquide.

Concernant l'accessibilité du vélo :

- Soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Et favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et au sein des organisations.
- Développer les facilités de stockage des vélos dans les logements sociaux, en particulier les appartements.
- Informer correctement les clients des vélos (électriques) partagés en diffusant l'information également sur support papier, voire en prévoyant un service au guichet dans les gares.
- Diversifier les options de paiement pour l'utilisation des vélos (électriques) partagés.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos (électriques) partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

Axis 4: Inclusive

4.1. Education 2.0.

R – 4.01 – Digisprong (Reform) - Flandre

- Le Service de lutte contre la pauvreté est positif quant à l'approche inclusive de ce projet, notamment la mise à disposition de matériel informatique pour tous les élèves. Renforcer les compétences numériques des jeunes d'une manière inclusive peut certainement contribuer à une plus grande égalité des chances sur le marché du travail pour les générations futures.
- Mais il est très important d'accorder une attention particulière aux élèves vulnérables dans la mise en œuvre d'une telle approche numérique.

Le Service de lutte contre la pauvreté propose en ce sens de :

- Limiter le temps d'apprentissage à la maison, compte tenu de la situation socio-économique inégale des élèves : logement exigü, présence de frères et sœurs, manque de ressources éducatives de la part des parents, etc.
- En plus de l'équipement informatique, donner accès à une connexion Internet stable pour les devoirs et proposer des alternatives au travail à domicile si nécessaire.

R – 4.02 – Higher Education Advancement Fund (Reform) – Flandre

- En ce qui concerne l'axe 'investissement dans l'enseignement numérique', le Service de lutte contre la pauvreté souhaite attirer l'attention sur les inégalités dans le domaine de l'e-learning, qui ont été mises en lumière lors de la crise sanitaire et de l'enseignement à distance. Il faut tenir compte du fait que tous les étudiants ne disposent pas de l'équipement informatique approprié ou d'une connexion Internet stable à la maison et ne peuvent pas facilement réaliser l'apprentissage et les examens à distance. Des alternatives aux devoirs à la maison devraient être proposées, permettant aux élèves en situation socio-économique plus vulnérable de participer équitablement à cette évolution de l'enseignement.

I-4.03 – Accompagnement personnalisé dans l'enseignement obligatoire – Fédération Wallonie-Bruxelles

- Ce projet répond tout à fait aux recommandations défendues par le Service de lutte contre la pauvreté afin d'éviter le décrochage scolaire, en particulier des élèves défavorisés .

R – 4.04 – Plan global de lutte contre le décrochage – Fédération Wallonie-Bruxelles

- Le projet entend, à juste titre, résorber la fracture numérique observée dans l'enseignement supérieur. Le Service de lutte contre la pauvreté adhère au projet mais souhaiterait mettre en avant quelques points d'attention concernant les publics plus vulnérables.
- Concernant l'accès au matériel informatique, le Service estime que du matériel adéquat devrait être fourni gratuitement aux élèves ne possédant pas d'ordinateur à la maison. Le prêt pose le double problème de l'accès financier et du retour : que se passera-t-il quand l'élève devra remettre le matériel ? Des sanctions s'appliqueront-elles en cas de dégât ? L'accès à un enseignement de qualité pour tous est un droit et la pédagogie numérique doit prévoir un accès égal au matériel nécessaire à l'apprentissage.
- Il convient de tenir compte du fait que tous ne disposent pas d'une connexion Internet stable à la maison, ni du confort nécessaire à un apprentissage de qualité (logements exigus, présence de frères et sœurs, absence de ressources pédagogiques des parents, etc.). Le Service de lutte contre la pauvreté invite donc à réfléchir à des alternatives au travail à domicile pour les élèves qui souhaiteraient faire usage de lieux d'études par exemple, et à limiter le temps de travail à domicile.

I – 4.05 - Virage numérique des écoles bruxelloises – Région de Bruxelles-Capitale

- Si l'objectif de doter les écoles d'une meilleure connexion Internet est tout à fait louable pour renforcer les compétences numériques des élèves et des enseignants, le Service de lutte contre la pauvreté souhaite apporter quelques points d'attention.
- Pour assurer un enseignement digital réellement inclusif, il convient de prévoir du matériel informatique gratuit pour les élèves défavorisés pour le travail à domicile, de s'assurer de leurs conditions de travail (connexion à Internet notamment) à la maison et de prévoir des alternatives au travail à domicile si nécessaire. Il convient d'examiner si de telles actions devraient être menées au sein de tous les établissements du secondaire de la Région, indépendamment du classement des établissements scolaires selon le statut économique de leurs élèves, car ce risque concerne potentiellement toutes les écoles.

I – 4.06 – Transformation numérique de l'enseignement – Communauté germanophone

- Le projet entend réduire la fracture numérique via l'équipement informatique des élèves et des enseignants, et via l'accompagnement. Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite attirer l'attention également sur les conditions de vie inégales entre élèves (logements exigus, présence de frères et sœurs, absence de ressources pédagogiques des parents, etc.) et invite donc à limiter le temps d'apprentissage à la maison en offrant des alternatives (lieux d'étude).

4.2. Training and Employment for Vulnerable Groups

R – 4.06 - Stratégie de (re-)qualification (Reform) – Région de Bruxelles-Capitale

- Ce projet propose une solution à la problématique du manque d'emploi pour les personnes peu qualifiées, avec un focus sur la discrimination dans l'emploi. Il répond sous plusieurs aspects aux recommandations émanant du chapitre sur le travail du Rapport 'Durabilité et pauvreté'. L'initiative des Maisons d'enfants est particulièrement intéressante pour lever les barrières à l'emploi.
- Concernant le développement de compétences numériques de personnes éloignées du marché du travail, une attention doit également être portée à l'accès sur le long terme à du matériel et à des logiciels abordables, sans quoi la formation risque de ne pas atteindre les résultats espérés. Un tarif social pour l'Internet pourrait être mis à l'étude dans l'optique d'un accès plus égalitaire au numérique.
- En ce qui concerne le développement des Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée, le Service de lutte contre la pauvreté appelle à la prudence dans la transposition de ce projet (français) en Belgique. Il a en effet été choisi de ne se concentrer que sur les personnes les plus éloignées de l'emploi contrairement au projet initial qui entend offrir un emploi à toutes les personnes privées durablement d'un emploi depuis au moins 12 mois. Ensuite, le projet en Belgique ne met pas à l'étude l'avantage financier réel pour la personne de prendre part au projet. Enfin, les personnes ne sont pas suffisamment consultées afin d'assurer une adéquation entre les choses proposées et ce que les personnes ont envie de faire ou d'apprendre. Selon les participants à la concertation mise en place par le Service, rassemblant des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs publics et privés, il faut être prudent par rapport au projet tel qu'il est lancé en Belgique et rester vigilant sur le maintien du libre-choix des personnes au chômage vivant dans un TZCLD.
- De manière plus générale, face à l'inclusion dans le marché du travail, le Service attire l'attention sur le concept de travail décent. Cela signifie notamment un travail stable dans la durée (problème des contrats temporaires de type interim), offrant suffisamment de temps de travail (risque de cumulation des temps partiels) et assorti d'un droit à la sécurité sociale (risques liés à l'apparition de jobs flexibles de type Deliveroo).

Par rapport aux mesures spécifiques incluses dans le projet, le Service recommande de :

- Etudier la transposition de l'initiative 'Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée' en Belgique, tout en maintenant la philosophie initiale du projet, en impliquant tous les acteurs concernés, en recherchant l'exhaustivité tout en maintenant le côté volontaire de la démarche. Etudier les bénéfices pour la société et les personnes concernées.
- Veiller à une démocratisation de l'accès à Internet, via un tarif social.

Par rapport à l'inclusion dans le marché du travail en général, le Service plaide pour :

- Mieux contrôler l'application des règles sur la limitation du travail intérimaire dans le temps, afin de faire en sorte que les travailleurs aient effectivement accès à un CDI lorsqu'ils y ont droit.
- Développer un statut qui permet aux travailleurs dans les 'nouveaux' emplois d'acquérir des droits de sécurité sociale corrects.

I – 4.08 – E-inclusion for Belgium - Fédéral

- Le projet est une réponse au problème de la fracture numérique, avec une attention particulière pour les personnes vivant dans la pauvreté. Le Service de lutte contre la pauvreté est disponible pour contribuer aux réflexions sur ce projet.
- En ce qui concerne la numérisation des services publics, le Service de lutte contre la pauvreté souligne depuis un certain temps déjà l'importance de conserver la possibilité d'effectuer des procédures sur papier parallèlement aux procédures numériques. D'une part, les personnes vivant dans la pauvreté, même si elles ont des compétences numériques, n'ont pas toujours l'équipement adéquat à la maison pour faire les démarches nécessaires. D'autre part, les personnes en situation de pauvreté que nous avons rencontrées lors de la concertation organisée par le Service ont souligné l'importance du contact humain et de l'accompagnement pour pouvoir faire un usage effectif des droits. Dans ce contexte, les guichets d'information sur les procédures administratives doivent continuer à exister dans les communes.

I- 4.11- Digibanks- Flandre

- Le Service de lutte contre la pauvreté soutient ce projet, dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique. Pas d'autres commentaires.

I – 4.13 - Création de 700 logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables – Wallonie

- Le Service de lutte contre la pauvreté soutient ce projet. Pas d'autres commentaires.

4.3. Social infrastructure

I – 4.14 – Plan de transition des milieux d'accueil de la petite enfance - Wallonie

- Le projet mesure l'impact social des milieux d'accueil de la petite enfance et contribuera certainement de façon positive à l'insertion sociale et professionnelle des parents vulnérables. Le Service de lutte contre la pauvreté encourage ce type de projets et entend ici apporter quelques éléments de réflexion pouvant compléter l'approche sociale déjà présente dans le projet.
- Si l'objectif est d'encourager l'insertion professionnelle des femmes et des demandeurs d'emploi en général, le projet doit tenir compte de certains obstacles dans l'accès à l'accueil de la petite enfance qui se posent aux personnes en situation de pauvreté (voir Rapport bisannuel 'Services publics et pauvreté' du Service de lutte contre la pauvreté).

1. Les barrières sociales

La crainte d'être de mauvais parents et leur angoisse des contrôles font que les parents en situation de pauvreté s'adressent moins rapidement à une structure d'accueil de la petite enfance. De plus, les familles pauvres courent un plus grand risque de voir leurs enfants placés. Les parents pauvres ont plus souvent que d'autres connu eux-mêmes un passé en institution, ce qui fait qu'ils ont à la fois un immense désir d'élever eux-mêmes leurs enfants et une crainte que leurs enfants soient placés à leur tour.

2. Le manque d'informations

Les familles en pauvreté sont souvent trop peu informées de l'offre existante, des conditions à remplir pour être prises en considération, des procédures qu'elles doivent suivre pour inscrire leur enfant, etc.

3. Le besoin d'un accueil flexible et d'urgence

Comme beaucoup de personnes en situation de pauvreté, en particulier des mères isolées, ont des horaires de travail irréguliers ou des emplois temporaires et à temps partiel, il y a un besoin de structures flexibles. Certains travailleurs intérimaires ne savent par exemple que la veille au soir s'ils devront ou non aller travailler le lendemain. D'autres n'apprennent qu'au dernier moment quand débute leur parcours de formation. Par ailleurs, les personnes en situation de pauvreté se retrouvent, plus que d'autres, dans des situations d'urgence. Il arrive qu'elles doivent rapidement déménager parce que leur logement a été déclaré insalubre ou qu'un logement social se libère. Comme elles vivent plus souvent dans un isolement social et que leur réseau social est moins étendu et a moins de capacités ou qu'elles ne veulent pas être une charge pour leur entourage, elles ont besoin d'un lieu où elles peuvent laisser leurs enfants en toute confiance, à l'improviste et pour de courtes périodes.

- Le projet met en avant la fonction économique de l'accueil de la petite enfance, en ce qu'il entend faciliter la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi, a fortiori des femmes.

L'accueil de la petite enfance peut ainsi revêtir un caractère obligatoire dans le cadre d'un trajet d'intégration sociale, pour pouvoir suivre une formation ou un parcours d'intégration, dans le cadre d'un contrat avec le Forem ou le CPAS. Avoir une place dans une structure d'accueil est parfois une condition pour pouvoir entamer un tel parcours. Le Service de lutte contre la pauvreté recommande, dans cette optique, d'être attentif au libre choix de faire appel à une crèche, mais aussi de valoriser des fonctions autres qu'économiques (sociales, soutien à la parentalité) offertes par l'accueil de la petite enfance.

En conclusion, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Reconnaître et respecter les parents comme premiers responsables de l'éducation.
- Informer ceux qui organisent l'accueil de la petite enfance, les accueillants et professionnels de secteurs connexes de ce que cela signifie vivre dans la pauvreté, tant durant la formation initiale que durant la formation continue et dans l'accompagnement quotidien.
- Développer davantage de formes hybrides qui permettent des évolutions et des transitions en douceur entre le milieu familial et le milieu d'accueil.
- Détecter et ajuster les dispositions de la réglementation qui peuvent faire obstacle à la flexibilité de l'accueil de façon à ce que des formes multidimensionnelles mixtes d'accueil soient rendues possibles.

Axis 5 : Economy of the future and productivity

5.1. Training and labour market

I – 5.01 - A6KE6K - Hub d'innovation et de formation numérique et technologique – Wallonie

- Le Service de lutte contre la pauvreté entend apporter des pistes de réflexion par rapport à l'axe 'Formation numérique et technologique' contenu dans ce projet.
- Concernant le développement de compétences numériques de personnes éloignées du marché du travail, une attention doit également être portée à l'accès à du matériel et à des logiciels abordables à domicile, sans quoi la formation risque de ne pas atteindre les résultats espérés. Un tarif social pour l'internet pourrait être mis à l'étude dans l'optique d'un accès plus égalitaire au numérique.
- Si la formation veut réaliser l'objectif de la mise à l'emploi, il faut tenir compte de différentes barrières potentielles qui se posent aux personnes en situation de pauvreté :
 - Discrimination à l'embauche : la discrimination dans l'accès à l'emploi est un problème auquel reste confronté certaines catégories de personnes, dont les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles et particulièrement les personnes d'origine non-belge.
 - Certaines personnes ne sont pas familières avec le contexte professionnel. Après avoir été longtemps au chômage, il est parfois difficile de se réadapter au contexte professionnel lorsqu'on parvient à trouver un nouvel emploi. Un accompagnement du travailleur au début de son emploi, tel qu'il existe déjà dans le domaine de l'économie sociale, peut se révéler très bénéfique dans la perspective du maintien dans l'emploi.
 - Problème de la garde d'enfants : le manque de place en crèche ou l'inaccessibilité (sociale/financière) peut constituer un obstacle pour certaines personnes.
 - Problème du coût des transports en commun.

En conclusion, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Veiller à une démocratisation de l'accès à Internet, via un tarif social.
- Développer et généraliser les pratiques existantes en matière d'accompagnement sur le lieu de travail et de trajets d'emploi et de bien-être, telles que développées en Flandre et à Bruxelles. Le Rapport 'Durabilité et pauvreté' consacre un paragraphe à ce sujet (p. 62).
- Combattre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi.
- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos ou trottinettes partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.

I – 5.02 - EU Biotech School & Health Hub - Wallonie

- Le projet vise la formation de chercheurs d'emploi (y compris la formation au numérique) pour l'intégration dans le marché du travail dans les secteurs de la biotechnologie et de la santé. Il peut contribuer positivement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes précarisées. Le Service de lutte contre la pauvreté entend soumettre ci-dessous quelques pistes de réflexion pour la mise en œuvre du projet.
- D'abord, la fiche-projet ne mentionne pas de mesures en termes de mobilité. Or, le prix et l'accès physique aux transports en commun peut constituer un obstacle considérable pour les personnes sans emploi qui souhaitent se rendre à une formation ou à un emploi.
- Concernant le développement de compétences numériques de personnes éloignées du marché du travail, une attention doit également être portée à l'accès à du matériel et à des logiciels abordables à domicile, sans quoi la formation risque de ne pas atteindre les résultats espérés.
- Si la formation veut réaliser l'objectif de la mise à l'emploi, il faut tenir compte de différentes barrières possibles qui se posent aux personnes en situation de pauvreté :
 - Discrimination à l'embauche : la discrimination dans l'accès à l'emploi est en effet un problème auquel reste confronté certaines catégories de personnes, dont les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles et particulièrement les personnes d'origine non-belge.
 - Certaines personnes ne sont pas familières avec le contexte professionnel. Après avoir été longtemps au chômage, il est parfois difficile de se réadapter au contexte professionnel lorsqu'on parvient à trouver un nouvel emploi. Un accompagnement du travailleur au début de son emploi, tel qu'il existe déjà dans le domaine de l'économie sociale, peut se révéler très bénéfique dans la perspective du maintien de cet emploi
 - Problème de la garde d'enfants : le manque de place en crèche ou l'inaccessibilité (sociale/financière) peut constituer un obstacle pour certaines personnes.

En conclusion, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos ou trottinettes partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.
- Veiller à une démocratisation de l'accès à Internet, via un tarif social.
- Développer et généraliser les pratiques existantes en matière d'accompagnement sur le lieu de travail et de trajets d'emploi et de bien-être, telles que développées en Flandre et à Bruxelles.
- Combattre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi.

I – 5.04 - Upgrading des infrastructures de formation de pointe - Wallonie

- Le projet vise une mise à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Le Service de lutte contre la pauvreté souhaite apporter quelques éléments de réflexion qui pourront aider à rendre le projet réellement inclusif pour les personnes en situation de précarité.
- Le projet ne mentionne pas de mesures spécifiques pour garantir l'accès aux transports en commun. Or, le prix et l'accès physique aux transports en commun peut constituer un obstacle considérable pour les personnes sans emploi qui souhaitent se rendre à une formation ou à un emploi.
- Concernant le développement de compétences numériques de personnes éloignées du marché du travail, une attention doit également être portée à l'accès à du matériel et à des logiciels abordables à domicile, sans quoi la formation risque de ne pas atteindre les résultats espérés.
- Si la formation veut réaliser l'objectif de la mise à l'emploi, il faut tenir compte de différentes barrières possibles qui se posent aux personnes en situation de pauvreté :
 - Discrimination à l'embauche : la discrimination dans l'accès à l'emploi est en effet un problème auquel reste confronté un nombre de catégories de personnes, dont les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles et particulièrement les personnes d'origine non-belge.
 - Certaines personnes ne sont pas familières avec le contexte professionnel. Après avoir été longtemps au chômage, il est parfois difficile de se réadapter au contexte professionnel lorsqu'on parvient à trouver un nouvel emploi. Un accompagnement du travailleur au début de son emploi, tel qu'il existe déjà dans le domaine de l'économie sociale, peut se révéler très bénéfique dans la perspective du maintien de cet emploi.

En conclusion, le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Automatiser le plus possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de vélos ou trottinettes partagés afin de rendre ceux-ci accessibles à tous.
- Veiller à une démocratisation de l'accès à Internet, via un tarif social.
- Développer et généraliser les pratiques existantes en matière d'accompagnement sur le lieu de travail et de trajets d'emploi et de bien-être, telles qu'initiées en Flandre et à Bruxelles.
- Combattre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi.

I – 5.05 - Learning and career offensive – Flandre

- Le Service de lutte contre la pauvreté apprécie les différentes initiatives incluses dans ce projet, car elles visent la formation et l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. Elles contribuent ainsi à briser le cycle de la pauvreté. Le Service soumet les commentaires suivants.

- L'objectif de la numérisation comporte des risques :
 - Le projet se concentre sur le développement des compétences numériques chez les adultes, y compris les parents d'enfants en âge scolaire, mais il faut également veiller à l'accès à du matériel et des logiciels abordables à la maison, sans quoi la formation risque de ne pas produire les résultats escomptés.
 - Le projet mentionne que le public cible sera joint de façon numérique, mais le public cible se caractérisera probablement par le fait qu'il n'a pas d'ordinateur ou d'accès à l'Internet. Le projet doit s'assurer qu'il touche effectivement les personnes éloignées de la formation et du marché du travail, en le rendant visible (affiches) dans les lieux susceptibles d'être fréquentés par ce public (CPAS, etc.).

- Si l'on veut que la formation atteigne l'objectif d'insertion professionnelle, il faut tenir compte de plusieurs obstacles potentiels pour les personnes vivant dans la pauvreté :
 - Discrimination à l'embauche : la discrimination dans l'accès à l'emploi est un problème qui touche encore plusieurs catégories de personnes, notamment celles qui vivent dans des conditions socio-économiques difficiles et, en particulier, les personnes d'origine non belge.
 - Certaines personnes sont moins familières avec le marché du travail. Après avoir été au chômage pendant une longue période, il est parfois difficile de s'adapter au monde du travail lorsqu'on parvient à trouver un nouvel emploi. L'accompagnement du travailleur au début d'un emploi, comme cela existe déjà dans l'économie sociale, peut être très bénéfique en termes de maintien dans l'emploi.
 - Le problème de la garde des enfants : le manque de places en crèche ou leur inaccessibilité (sociale/financière) peut constituer un obstacle pour certaines personnes.
 - Le projet ne mentionne pas de mesures en matière de mobilité. Toutefois, le prix et l'accessibilité physique des transports publics peuvent constituer un obstacle important pour les chômeurs qui souhaitent suivre une formation ou trouver un emploi.

Le Service de lutte contre la pauvreté formule les recommandations suivantes:

- Assurer la démocratisation de l'accès à l'Internet, par le biais d'un tarif social.
- Fournir du matériel informatique aux familles à faibles revenus.
- Développer et généraliser les pratiques existantes dans le domaine de l'accompagnement sur le lieu de travail et des parcours de travail et de bien-être, comme cela a déjà été initié en Flandre.
- Lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès à l'emploi.
- Investir dans des structures d'accueil accessibles pour les enfants de 0 à 3 ans issus de familles vulnérables, afin de faciliter leur recherche d'emploi.
- Garantir l'accès aux centres de formation.
- Automatiser autant que possible les avantages sociaux pour les transports publics.
- Créer un tarif social au sein des sociétés de partage de vélos et de trottinettes afin de les rendre accessibles à tous.

I – 5.06 - Stratégie de relance du marché de l'emploi – Région de Bruxelles-Capitale

- Le Service de lutte contre la pauvreté estime que le projet contribuera positivement à l'insertion professionnelle des personnes ayant été fragilisées par la crise sanitaire. Il se permet toutefois d'émettre quelques points d'attention.
- En ce qui concerne la formation, afin d'atteindre effectivement son objectif de mise à l'emploi, il faut tenir compte de différentes barrières possibles qui se posent aux personnes en situation de pauvreté :
 - Discrimination à l'embauche : la discrimination dans l'accès à l'emploi est en effet un problème auquel reste confronté certaines catégories de personnes, dont les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles et particulièrement les personnes d'origine non-belge
 - Certaines personnes ne sont pas familières avec le contexte professionnel. Après avoir été longtemps au chômage, il est parfois difficile de se réadapter au contexte professionnel lorsqu'on parvient à trouver un nouvel emploi. Un accompagnement du travailleur au début de son emploi, tel qu'il existe déjà dans le domaine de l'économie sociale, peut se révéler très bénéfique dans la perspective du maintien de cet emploi
 - Problème de la garde d'enfants : le manque de place en crèche ou l'inaccessibilité (sociale/financière) peut constituer un obstacle pour certaines personnes.
 - Problème de mobilité : garantir un accès en transports en commun aux lieux de formation.
- En ce qui concerne la gestion en ligne des bénéficiaires des aides à l'emploi et à la formation, le projet ne fait pas mention du fossé numérique qui caractérise justement cette partie de la population. Le public cible sera-t-il également amené à utiliser cette plateforme ou s'agit-il uniquement d'un outil à destination des travailleurs des services publics d'emploi et de formation ?

Le Service de lutte contre la pauvreté propose de :

- Développer et généraliser les pratiques existantes en matière d'accompagnement sur le lieu de travail et de trajets d'emploi et de bien-être, telles que déjà initiées à Bruxelles (voir appel à projet 'pré-trajet' d'Actiris à destination des employeurs).
- Combattre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi.
- Investir dans un système de crèche accessible pour les enfants de 0 à 3 ans issus de ménages vulnérables, dans le but de faciliter leur recherche d'un emploi.
- Veiller à l'accessibilité (physique et financière) des transports en commun.
- Concernant le déploiement de la plateforme en ligne de gestion des bénéficiaires, veiller à la formation et à l'accompagnement du public cible – si l'objectif est qu'il en soit l'utilisateur également- afin que celle-ci ne constitue pas un frein à la formation ou à l'emploi. Le contact humain est important pour la partie de la population plus fragilisée.

I – 5.07 – Digital skills - Flandre

- Le projet comprend une partie sur la formation numérique pour les groupes vulnérables. Le Service de lutte contre la pauvreté encourage à ce que les besoins de ces groupes soient

pris en compte dans la transition numérique des services publics, afin d'éviter que la fracture numérique ne se creuse davantage.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande de :

- Maintenir un lieu de contact personnel, en face à face : tant en matière de formation collective (pour une question de cohésion sociale) qu'en matière de contact avec les services de l'emploi. Le contact humain est crucial pour les personnes vulnérables et isolées.
- Veiller à ce que les groupes vulnérables aient accès aux équipements informatiques et à l'Internet.

I – 5.08 - Life Long Digital Training - Wallonie

- Le projet est spécifiquement pensé pour les groupes vulnérables, il s'agit de les outiller à la transition numérique. Le Service de lutte contre la pauvreté soutient ce projet.
- Seule la question de la mise à l'emploi effective soulève les questions suivantes. Différentes barrières possibles se posent aux personnes en situation de pauvreté dans l'accès à l'emploi
 - Discrimination à l'embauche : la discrimination dans l'accès à l'emploi est en effet un problème auquel reste confronté certaines catégories de personnes, dont les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles et particulièrement les personnes d'origine non-belge.
 - Certaines personnes ne sont pas familières avec le contexte professionnel. Après avoir été longtemps au chômage, il est parfois difficile de se réadapter au contexte professionnel lorsqu'on parvient à trouver un nouvel emploi. Un accompagnement du travailleur au début de son emploi, tel qu'il existe déjà dans le domaine de l'économie sociale, peut se révéler très bénéfique dans la perspective du maintien de cet emploi.
 - Problème de la garde d'enfants : le manque de place en crèche ou l'inaccessibilité (sociale/financière) peut constituer un obstacle pour certaines personnes.
 - Problème de mobilité : garantir un accès en transports en commun aux lieux de formation.

Le Service de lutte contre la pauvreté recommande donc de :

- Développer et généraliser les pratiques existantes en matière d'accompagnement sur le lieu de travail et de trajets d'emploi et de bien-être, telles que déjà initiées à Bruxelles et en Flandre.
- Combattre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi.
- Investir dans un système de crèche accessible pour les enfants de 0 à 3 ans issus de ménages vulnérables, dans le but de faciliter leur recherche d'un emploi.
- Veiller à l'accessibilité (physique et financière) des transports en commun.

5.3. Training and labour market

R – 5.12 – Governance Circular Flanders - Flandre

- Le Service de lutte contre la pauvreté ne dispose pas d'informations suffisantes pour mesurer l'impact social du projet. L'impact des actions sur les groupes vulnérables doit encore être précisé.
- Néanmoins, le Service recommande que la mise en œuvre du projet prévoie des possibilités d'emploi pour les personnes peu qualifiées.

I – 5.20 – Belgium Builds Back Circular – Fédéral

- Le Service de lutte contre la pauvreté ne dispose pas d'informations suffisantes pour mesurer l'impact social du projet. L'impact des actions sur les groupes vulnérables doit encore être précisé.
- Néanmoins, le Service recommande que la mise en œuvre du projet prévoie des possibilités d'emploi pour les personnes peu qualifiées.